

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil municipal du Mardi 27 Septembre 2022

Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales

Rapporteur : Frédéric BOUCHE

REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE - CONSEIL MUNICIPAL DU 27 SEPTEMBRE 2022

ANNÉE 2022

22-06895	24/06/2022	MP	Marché 2022/12 ayant pour objet "Travaux d'installation d'aires de jeux au nouveau square Kergomard" attribué à la société RECRÉATION sise 77700 SERRIS pour un montant de 73076,75 €.
22-06928	05/07/2022	ST	Contrat 2022C47 "Entretien de l'ascenseur du groupe scolaire Joliot Curie à Villeparisis" attribué à la société IREA ASCENSEURS - 9220 BAGNEUX pour les montants suivants : 150.00 € HT Première année (uniquement l'abonnement GSM) ; 1718,00 € HT pour les années suivantes. Durée du contrat 3 ans renouvelable par tacite reconduction par période d'un an.
22-06937	07/07/2022	DAC	Convention pour l'accueil du spectacle "Le dindon et le dodo" de la compagnie AMK sise 93260 NOISY LE SEC à l'occasion des journées du patrimoine le 17 Septembre 2022 pour un montant de 1719,65 € TTC (2 représentations)
22-06938	08/07/2022	Évènementiel	Contrat pour la mise en place d'un dispositif préventif de soin en PSC1 sans matériel pour la manifestation "Feu d'artifice le 13 Juillet 2022" attribué à l'association VILLEPA-SECOURS 77 sise 77270 VILLEPARISIS pour un montant de 171,00€ TTC.
22-06951	11/07/2022	SG	Contrat n°2022C49 "Abonnement aux services de conseils, d'informations, et d'aide à la décision aux collectivités" attribué à la société SVP sise 93585 SAINT OUEN CEDEX, pour un montant mensuel de 818,03 € HT et de ce fait conclu pour un montant annuel de 9816,36 € HT. Durée d'un an reconductible tacitement deux fois par période d'un an sans que la durée n'excède 3 ans.
22-06952	11/07/2022	Évènementiel	Contrat n°2022C52 pour les ateliers créatifs à l'occasion de "Delaune en fête" attribué à la société K'DANCE ANIMATION pour un montant de 2654,03 € HT pour des prestations les 22 et 25 Juillet, les 1er et 5 Aout 2022.
22-06953	11/07/2022	Évènementiel	Contrat pour la mise en place d'un dispositif préventif de soin en PSC1 sans matériel pour la manifestation "FÊTE DU PARC" le 2 Juillet 2022 attribué à l'association VILLEPA-SECOURS 77 sise 77270 VILLEPARISIS pour un montant de 456,00€ TTC.
22-06954	11/07/2022	Finances	M57-Fongibilité des crédits : décision budgétaire modificative portant virement de crédit section de Fonctionnement du chapitre 61 "services extérieurs" vers le chapitre 67 "charges exceptionnelles" d'un montant de 7000 €.

22-06956	15/07/2022	ST	Marché 2022/13 ayant pour objet "Travaux d'extension pour la création d'un local rangement à l'école République" attribué à la société THOURAUD-FAYAT sise 51722 REIMS CEDEX pour un montant de 73 970,00 € HT.
22-06959	15/07/2022	Enfance	Contrat pour l'organisation de mini-séjours pour les enfants de 6 à 12 ans attribué à SCI ODCVL sise 88000 Épinal pour un montant de 14 534,98 € TTC
22-06960	15/07/2022	Enfance	Contrat pour l'organisation de colonies apprenantes réservées aux élèves de CM1 et CM2 fréquentant les établissements situés dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) attribué à l'association UCPA SPORT VACANCES sise 94741 ARCUEIL pour un montant de 20 950 € TTC
22-06965	18/07/2022	MP	Marché pour la réalisation et impression de " Villeparisis le Mag" du plan et du guide municipal de la ville par la recherche d'annonces publicitaires, attribué à la société CITHEA COMMUNICATION sise 75016 PARIS pour les lots 1,2 et 3. Durée d'un an, reconductible de manière tacite 3 fois soit pour une durée maximale de 4 ans. Le marché est conclu pour une durée d'un an reconductible de manière tacite 3 fois, soit pour une durée maximale de 4 ans. Le montant du marché est constitué par l'abandon des recettes publicitaires consenti par la ville au profit du titulaire.
22-06969	18/07/2022	Évènementiel	Contrat n°2022C56 pour une animation musicale à l'occasion de "Delaune en fête" attribué à la société SAS SB France ÉVÈNEMENT sise 94450 LIMEIL BREVANNES pour une prestation sur le thème "show antillais" le 6 Août pour un montant de 2 150,00 € HT.
22-06975	21/07/2022	DEV ECO	Convention de mécénat avec le groupe LOISELEUR HAUT DE FRANCE PARIS sis 60870 VILLERS SAINT PAUL ayant pour objet de définir les modalités du soutien désintéressé apporté par le Mécène à la ville dans la réalisation du projet sus cité, en faveur de l'OMS ; de préciser et de délimiter les engagements de chacune des parties, le mécène s'engage à apporter son soutien au projet en versant la somme de deux mille euros à la ville.
22-06977	22/07/2022	Évènementiel	Contrat pour une animation musicale à l'occasion de "Delaune en fête" qui se déroulera du 18 Juillet au 6 Aout 2022 attribué à l'association WIM PERCUSSIN pour un montant de 2 400 € TTC. Prestation qui se déroulera le 20 Juillet 2022.
22-06985	25/07/2022	DAC	Contrat pour l'accueil du spectacle "par les temps qui courent" de la compagnie CARABOSSE sise 79220 SAINT CHRISTOPHE SUR ROC le 24 Septembre 2022 dans le cadre du Festival PRIMO, pour un montant de 15 537,30 €.
22-06991	27/07/2022	DAC	Contrat pour l'accueil du spectacle "Queen a man" de la compagnie O captain mon Capitaine sise 44170 ABBARETZ le 24 Septembre 2022 dans le cadre du Festival PRIMO pour un montant de 3700 € TTC.
22-06992	27/07/2022	DAC	Convention pour l'accueil du spectacle "Un concert jardinal en transats vibrants" le 17 septembre à l'occasion des journées du patrimoine, attribuée à la compagnie Puce Muse sise 94623 RUNGIS patrimoine, pour un montant de 1 110,67 € TTC.
22-06994	01/08/2022	ST	Contrat de maintenance préventive de deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques au CTM attribué à la société ÉLECTRO MOB sise 77550 MOISSY CRAMAYEL. Le contrat est à titre gracieux pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder six ans.

22-06995	01/08/2022	ST	Contrat de maintenance préventive de deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques au parc Balzac attribué à la société ÉLECTRO MOB sise 77550 MOISSY CRAMAYEL. Le contrat est à titre gracieux pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder six ans.
22-06996	01/08/2022	ST	Contrat de maintenance préventive de deux infrastructures de recharge pour véhicules électriques à la police municipale attribué à la société ÉLECTRO MOB sise 77550 MOISSY CRAMAYEL. Le contrat est à titre gracieux pour une durée de 3 ans renouvelable une fois par tacite reconduction sans pouvoir excéder six ans.
22-06997	01/08/2022	Finances	Régie d'avances pour les dépenses liées aux activités du service communication.
22-07010	02/08/2022	ST	Marché pour la fourniture et la pose de climatiseurs dans les écoles Barbara et Normandie Niémen attribué à la société C.M.D sise 77330 OZOIR LA FERRIÈRE pour un montant de 72 384,00 € HT.
22-07011	02/08/200	Finances	Frais de mission des Élus et menues dépenses
22-07016	04/08/2022	ST	Avenant n°2 au marché 2022/04 "extension du réfectoire et construction de 3 classes modulaires au groupe scolaire Ernest Renan lot 2 "Bâtiments modulaires". Le présent avenant a pour objet, la prise en compte de travaux supplémentaires concernant la fourniture et la pose de deux échelles à crinoline, Montant de l'avenant n° 2 : 9 045 HT.
22-07022	04/08/2022	ST	Contrat pour les missions de contrôle technique et de coordination SPS pour l'extension des vestiaires du stade des petits marais attribué à la société SOCOTEC CONSTRUCTION sise 94700 MAISONS ALFORT pour un montant de 4 739.00 € HT
22-07023	04/08/2022	ST	Avenant n° 1 au marché 2021/13/01-05 " travaux de création d'une salle des maîtres et d'un local de rangement à l'école Mail de l'Ourcq". Le présent avenant a pour objet de modifier le montant du marché suite à la visite du chantier avec le bureau de contrôle sur site, ce dernier ayant demandé la réalisation d'une contre cloison coupe-feu dans la salle des maîtres. L'incidence financière représente une augmentation de 585,00 € HT.
22-07025	05/08/2022	Finances	Ouverture d'un compte de dépôt de fonds pour la Régie de recettes Développement économique. La régie Développement Économique encaisse le produit suivant : - Location de chalets. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 1220 €.
22-07027	05/08/2022	Finances	Le montant des redevances pour occupation du domaine public par les canalisations de gaz (RODP) e les chantiers de gaz provisoires (RODPP) est calculé à partir du seuil de la population totale de la Commune issu du recensement en vigueur au 1er Janvier 2022. Il est par ailleurs fixé au taux maximum prévu au décret visé ci-dessus, en y appliquant, pour l'année 2022, le taux de revalorisation de 31 % pour la RODP et 12 % pour la RODPP. Au titre de l'année 2021, la redevance RODP due par GRDF est fixée à 2 809,00 € = ((0,035 x 58 407)+100) x 1,31. Au titre de l'année 2020, la redevance RODPP due par GRDF est fixée à 31.00 € = (0,35x79)x1.12
22-07030	09/08/2022	DAC	Contrat pour l'accueil du spectacle "Gadoué" de la compagnie <i>Jardin des délices</i> sise 93100 Montreuil pour un montant de 2 753,19 € TTC le 24 Septembre 2022 dans le cadre du Festival PRIMO.

22-07032	09/08/2022	DAC	Contrat pour l'accueil du spectacle "Block Party" de la compagnie <i>Radio Kaizman</i> sise 77100 Tournus pour un montant de 2 360,00 € TTC le 24 Septembre 2022 dans le cadre du Festival PRIMO.
22-07033	09/08/2022	DAC	Contrat pour l'accueil du spectacle "Entre cordes" de la compagnie <i>Modo Grosso</i> sise 1060 Saint Gilles Belgique pour un montant de 3 066,00 € TTC le 24 Septembre 2022 dans le cadre du Festival PRIMO.
22-07034	09/08/2022	DAC	Contrat pour l'accueil du spectacle "Zanimal - Le carrousel éclaté" de la compagnie <i>Le théâtre de la Toupine</i> sise 74501 Évian pour un montant de 1627,87 € TTC le 24 Septembre 2022 dans le cadre du Festival PRIMO.
22-07039	17/08/2022	ST	Signature de l'avenant n°1 au Contrat de maîtrise d'œuvre pour l'extension du réfectoire et la mise en place de trois classes modulaires au groupe scolaire Ernest Renan avec la société LMA sise à 77640 JOUARRE. Montant : 6 405,93 € HT.
22-07059	25/08/2022	MP	<u>Marché n°2022/06</u> ayant pour objet "Fourniture de produits d'entretien, ménage et d'hygiène pour le compte du groupement Ville/CCAS attribué à la société Delaisy Kargo-HERSAND sis à 95200 SARCELLES pour les lots suivants : lot n°1 "Matériel et fournitures : petits matériels de nettoyage et consommables courants" - <u>CCAS</u> : montant minimum annuel HT de 1 600 € et montant maximum annuel HT de 12500 € <u>VILLE</u> : montant minimum annuel HT de 8 500 € et montant maximum annuel HT de 60 000 € et lot n°2 "Produits d'entretien et d'essuyage" - <u>CCAS</u> : montant minimum annuel HT de 1 600 € et montant maximum annuel HT 7100,00 €. <u>VILLE</u> : montant minimum annuel HT de 24 300 € et montant maximum annuel HT de 135 000 €.
22-07065	30/08/2022	ÉDUCATION	Signature de l'avenant n°1 du contrat pour le suivi et le contrôle du marché de restauration collective avec le cabinet AGRIATE CONSEIL SIS 75008 PARIS. Montant : 3 490,92 € HT.
22-07069	30/08/2022	DAC	Contrat pour l'accueil du spectacle "La mare où l'on se mire" avec la compagnie CHIENDENT THÉÂTRE dans le cadre du Festival PRIMO sis 04190 Les Mées pour un montant de 2 304,00 € le 24 septembre 2022.
22-07071	05/09/2022	JEUNESSE	Contrat pour la location de l'exposition culturelle et artisanale "Mode d'emploi pour l'emploi" du 10 Septembre au 18 septembre 2022 attribué à la société CRÉA DIFFUSION sis 33620 MARSAS pour un montant de 453,64 € HT.
22-07072	06/09/2022	DAC	Convention pour le dispositif préventif de soin en PSC1 de l'association "Villepa-Secours77" dans le cadre du Festival PRIMO samedi 24 septembre 2022. Montant de 598,50 € TTC.
22-07080	12/09/2022	JEUNESSE	Contrat conclu avec la compagnie ART MOVE CONCEPT SISE 77140 SAINT PIERRE LES NEMOURS pour un montant de 4913,90 €. La représentation du spectacle "EXIT" aura lieu le vendredi 16 septembre 2022 à 20H00 au centre culturel Jacques Prévert en faveur des jeunes majeurs et jeunes diplômés Villeparisiens dans la continuité de leur parcours professionnel.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE** du tableau des décisions.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Stéphane PAVILLON est désigné comme secrétaire de séance.

Adopté à l'unanimité

Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 27 Juin et 5 Juillet 2022

Les procès-verbaux des conseils municipaux des 27 juin et 5 juillet 2022 sont approuvés après le vote suivant :

34 votants dont 6 pouvoirs

33 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Mr Sire de Fontbrune)

Délibération n° 2022-78/09-01

Installation d'un conseiller municipal suite à la démission de monsieur Philippe Le Clerre de la liste « Villeparisis avec vous »

Rapporteur : Frédéric BOUCHE

Prend acte

Délibération n° 2022-79/09-02

Décision modificative n°1 – exercice 2022

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs

27 pour dont 4 pouvoirs (groupe majoritaire)

8 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sire de Fontbrune)

Délibération n° 2022-80/09-03

Mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2022

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-81/09-04

Création d'une régie dotée de la seule autonomie financière et adoptions de ses statuts

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 4 pouvoirs (groupe majoritaire) *Monsieur Gérard Chollet ne prend pas part au vote*

8 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sire de Fontbrune)

Délibération n° 2022-82/09-05

Demande de fonds de concours de la commune de Villeparisis auprès de la CARPF – mur d'escalade – piste BMX – création de bâtiments modulaires et extension du réfectoire du groupe scolaire Ernest Renan et construction d'un local de rangement à l'école République

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-83/09-06

Demande de fonds de concours de la commune de Villeparisis auprès de la CARPF – Renouvellement de l'éclairage du centre culturel Jacques Prévert

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 6 pouvoirs

26 pour dont 4 pouvoirs (groupe majoritaire) *Monsieur Gérard Chollet ne prend pas part au vote*

8 abstentions dont 2 pouvoirs (Villeparisis, l'avenir pour ambition et Mr Sicre de Fontbrune)

Délibération n° 2022-84/09-07

Demande de fonds de concours de fonctionnement de la commune de Villeparisis auprès de la CARPF

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-85/09-08

Soutien à l'association « Chez Rose » dans le cadre d'Octobre Rose

Rapporteur : Caroline DIGARD

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-86/09-09

Approbation de la modification des statuts de la CARPF

Rapporteur : Michèle PELABERE

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-87/09-10

Adhésion au Sigeif de la Communauté d'agglomération Val Parisis (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE)

Rapporteur : Gabriel GREZE

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-88/09-11

Adhésion au Sigeif de la Communauté de communes de la vallée de l'Oise et des trois forêts (95) au titre de la compétence infrastructures de recharge pour véhicule électrique (IRVE)

Rapporteur : Gabriel GREZE

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-89/09-12

Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'énergies de services associés du syndicat des énergies de Seine et Marne (SDESM)

Rapporteur : Gabriel GREZE

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs

34 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Mr Sicre de Fontbrune)

Délibération n° 2022-90/09-13

Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : Frédéric BOUCHE

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs

34 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Mr Sicre de Fontbrune)

Délibération n° 2022-91/09-14

Labellisation « point numérique Caf » pour la maison des Droits Jeanne Chauvin - Approbation de la convention type « point numérique Caf » et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer ladite convention

Rapporteur : Caroline DIGARD

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-92/09-15

Règlement intérieur relatif à la constitution et au fonctionnement de la maison des Droits Jeanne Chauvin

Rapporteur : Caroline DIGARD

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-93/09-16

Convention avec l'USMV football pour la prise en charge et le transfert des enfants entre les lieux d'accueil et de pratique de l'activité sportive

Rapporteur : Cyrille GUILBERT

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-94/09-17

Convention avec le PUMA CLUB NO LIMIT pour la prise en charge et le transfert des enfants entre les lieux d'accueil et de pratique de l'activité sportive.

Rapporteur : Cyrille GUILBERT

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-95/09-18

Convention de partenariat avec l'IME « la Gabrielle » dans le cadre de la restauration scolaire

Rapporteur : Fatima MENZEL

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-96/09-19

Adoption du Projet d'établissement du conservatoire de musique et de danse

Rapporteur : Christine GINGUENE

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-97/09-20

Adoption du règlement intérieur du conservatoire

Rapporteur : Christine GINGUENE

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-98/09-21

Avenants à la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB pour l'organisme HLM Trois Moulins Habitat et l'organisme HLM 3 F sur le quartier prioritaire de la politique de la Ville République à Villeparisis

Rapporteur : Stéphanie CURCIO

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs

34 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Mr Sicre de Fontbrune)

Délibération n° 2022-99/09-22

Cession de la parcelle sise 12 avenue des mésanges à Villeparisis

Rapporteur : Laurence GROSSI

Adopté après le vote suivant :

34 votants dont 6 pouvoirs

33 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 abstention (Mr Sicre de Fontbrune)

Délibération n° 2022-100/09-23

Approbation du principe de recours à la délégation de service public pour la gestion du service halle et marché forain

Rapporteur : Serge DOMINGUES

Adopté après le vote suivant :

31 votants dont 4 pouvoirs

25 pour dont 3 pouvoirs (groupe majoritaire)

5 abstentions dont 1 pouvoir (Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Mr Sicre de Fontbrune)

Délibération n° 2022-101/09-24

Approbation du règlement intérieur de la commission consultative de délégation des services publics locaux

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté après le vote suivant :

35 votants dont 6 pouvoirs

34 pour dont 6 pouvoirs (groupe majoritaire et Villeparisis, l'avenir pour ambition)

1 contre (Mr Sicre de Fontbrune)

Délibération n° 2022-102/09-25

Approbation de la charte d'achats publics

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté à l'unanimité

Délibération n° 2022-103/09-26

Approbation et autorisation de signature d'une convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France, ses Communes membres, leurs établissements publics locaux et autres acheteurs rattachés

Rapporteur : Stéphanie DEVAUX

Adopté à l'unanimité